



**Mémoire de la  
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

**Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026**

Mémoire présenté par :

Monsieur Gérard Savard, maire  
Municipalité de Chambord  
1526, rue Principale  
Chambord (Québec) G0W 1G0

## **1. Mise en contexte**

En février 2015 afin de réaliser une démarche pour la construction d'un consensus social sur la gestion durable du lac. Les MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine proposent de créer un **Comité des parties prenantes de la gestion durable du lac Saint-Jean**. Ce Comité, outre les trois préfets, est composé de représentants de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, des riverains, des groupes environnementaux, fauniques et touristiques, des marinas, des chambres de commerce, des syndicats et autres organismes concernés.

La Municipalité de Chambord fait partie des quelques 80 organisations concernées par la gestion du lac Saint-Jean qui ont exprimé par deux fois, en octobre 2015 et en mai 2016, leur adhésion à la proposition du Comité des parties prenantes sur la gestion durable du lac Saint-Jean. Cette proposition répond aux préoccupations soulevées alors qu'est engagé le processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux par le MDDELCC (et par le BAPE) d'un futur *Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean* pour la période 2016-2026, tel que soumis par Rio Tinto. Le décret gouvernemental qui en découlera en 2016 devra jeter les bases d'une gestion durable du lac Saint-Jean et reconnaître le rôle et la responsabilité citoyenne telle que l'exige le milieu régional. Notre lac est objet de fierté régionale! Il s'agit d'un lac et non d'un réservoir.

La Municipalité de Chambord partage la vision de l'ensemble des intervenants concernés par la gestion du lac Saint-Jean qui s'exprime ainsi :

***Les parties prenantes de cette ressource collective sont associées à une nouvelle gestion de l'ensemble du bassin du lac Saint-Jean selon les principes du développement durable, en visant l'équilibre de ses écosystèmes, la minimisation de l'artificialisation de ses berges et la mise en valeur de tous ses potentiels de façon équitable.***

La Municipalité de Chambord partage également les moyens proposés pour tendre vers la réalisation de cette vision à savoir :

- En réaffirmant que **l'eau (le lac Saint-Jean) est une ressource collective**, qu'elle doit être **gérée collectivement** selon une approche écosystémique.
- En **clarifiant les droits d'usage sur cette ressource et en responsabilisant les détenteurs de ces droits** afin de les rendre imputables des conséquences de leur gestion considérant que cette ressource est un actif régional engageant l'ensemble de la communauté.
- En affirmant que le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean est fondamentalement la conséquence du mode de **gestion du niveau des eaux** du lac Saint-Jean et qu'en mettant au centre du débat **« le mode de gestion durable du lac Saint-Jean »** il sera possible de **contrer l'érosion à la source**.
- En maintenant, voire en développant, des emplois industriels générés par l'électricité produite par le bassin du lac Saint-Jean. **En développant une véritable filière de l'aluminium vert, laquelle est un enjeu majeur pour la région**. En mettant en valeur les autres potentiels (faunique, récréatif, touristique...) qui doivent être considérés sur une base plus équitable et bénéficier des ressources appropriées à leur développement.

## **2. Observations et recommandations**

La Municipalité de Chambord est constituée de 1800 habitants et qui se caractérise par plus de **501** propriétés sur les rives du lac Saint-Jean et de plus de **134** locataires de S.i.a.l. sur son territoire. Il est donc très important de vous faire part de quelques préoccupations qui nous sont propres.

### **2.1 Chemin Bouchard**

Le chemin Bouchard est situé à proximité du site historique de Val-Jalbert. Nous souhaitons que ce secteur soit inclus dans le secteur plage. Cet endroit a subi une forte érosion en 2013 et le milieu a dû faire une adaptation du programme de stabilisation afin d'éviter que l'on installe du perré à un endroit reconnu comme plage, mais non reconnu dans le décret de 1986. Nous demandons donc d'inclure ce secteur dans la liste des plages à surveiller et à recharger au besoin.

#### **Recommandation 1 :**

**Nous recommandons d'inclure le secteur du chemin Bouchard dans la liste des plages à surveiller et à recharger au besoin.**

## 2.2 Pointe-aux-Pins

Il y a eu dans ce secteur la disparition d'une île où nichaient des sternes arctiques. L'endroit où était l'île est maintenant recouvert d'eau et renferme des obstacles à la navigation qui peuvent être dangereux, car non signalés par des bouées. Nous demandons à la compagnie Rio Tinto de s'assurer de la sécurité de ce secteur.

### **Recommandation 2 :**

**Avec la disparition d'une île dans le secteur Pointe-aux-Pins, la compagnie Rio Tinto devrait mettre en place des mesures de sécurité pour les embarcations naviguant dans ce secteur.**

## 2.3 Baie Doré (secteur du Parc municipal)

Nous demandons d'inclure le nettoyage des matières organiques apportées sur la plage aux frais de Rio Tinto. Depuis quelques années la Municipalité de Chambord, les entreprises du secteur et Rio Tinto faisaient des travaux de nettoyage dans ce secteur. Il y a plusieurs activités importantes (Chalets et Spa Lac-Saint-Jean, Camping Chambord, Pavillon municipal) et la présence de plusieurs villégiateurs. Ce problème est récurrent et est causé par l'érosion des berges de ce secteur qui est constitué de sols organiques. Comme cette situation est causée par la gestion du lac Saint-Jean, nous estimons que ce nettoyage doit être assumé entièrement par la compagnie Rio Tinto et effectué tous les ans.

### **Recommandation 3 :**

**Nous demandons que Rio Tinto nettoie sur une base annuel et à ses frais les matières organiques apportées sur la plage de la Baie Doré.**

## 2.4 Pointe de Chambord

Rio Tinto doit inspecter le perré et corriger les problèmes d'effondrement. Dans ce secteur, nous suggérons à la compagnie de surveiller les plages du secteur et de s'assurer du respect des marges incluses au décret. Plusieurs propriétés se retrouvent avec des accès à l'eau qui sont dangereux et non sécuritaires. Des pierres instables et qui s'effondrent encombrant le secteur de baignade face à ces propriétés. Il y aurait lieu de sécuriser ces endroits.

## 2.5 Secteur face au village

Les berges côtoient des terres agricoles de qualité A. Nous avons des signalements de décrochage de terrain dans ce secteur, mais le perré doit aussi être surveillé et réparé au besoin.

## 2.6 Secteurs Rocher Percé et route 169 vers Alma

Depuis plusieurs années, ce secteur a connu plusieurs effondrements de perrés. L'étroitesse des terrains dans ces secteurs demande une attention très spéciale, car ils sont soumis à de fortes vagues lors de tempêtes venant du nord. Plusieurs ouvrages (quais) ont subi des dommages importants au fil des ans dus au mouvement des vagues chargées de glace.

**Recommandation 4 :**

**Nous demandons à Rio Tinto de surveiller de près certains problèmes d'effrontement dans les secteurs de la Pointe de Chambord, en face du secteur urbain, au Rocher Percé et près de la route 169.**

**2.7 Secteur Domaine-du-Marais, Domaine-du-Norois et Pointe-aux-Trembles**

Il faut veiller à garder les plages en état et de largeur suffisantes. Ces secteurs sont souvent soumis à de l'érosion due aux vents de nord et aussi au mouvement des vagues chargées de glace. Un rechargement fréquent est nécessaire pour respecter les normes établies par le décret de 1986.

**Recommandation 5 :**

**Nous recommandons que Rio Tinto fasse les travaux nécessaires sur la plage des secteurs Domaine-du-Marais, Domaine-du-Norois et Pointe-aux-Trembles afin de respecter les normes prescrites par le décret de 1986.**

### **3. Bail de location de Rio Tinto**

Bien que cette Commission traite sur le programme de stabilisation des berges. La Municipalité veut soulever brièvement la question du bail de location de Rio Tinto. Ce bail n'a jamais fait l'objet de négociation ni d'aucune ouverture au point de vue des locataires et de leurs besoins. Ce document que je qualifierais de presque sentence judiciaire est imposé sans que les locataires ne puissent faire valoir leur droit. Ainsi toute bonification effectuée sur ces terrains en a augmenté la valeur pour le plus grand bien de la fiscalité des municipalités, mais aussi sans aucune protection pour les locataires malgré les énormes sommes d'argent qu'ils ont dépensées pour améliorer lesdits terrains. La compagnie Rio Tinto va jusqu'à obliger les locataires à renoncer au Code civil du Québec à l'article 8 (**le présent article 8 a préséance et empêche l'application de toute disposition du Code civil du Québec ou de toute autre loi qui, en l'absence du présent article 8, aurait reçu application**) tiré du bail de 2016.

J'estime que la Commission devrait avoir copie de ce bail et que celui-ci constitue un argument de poids pour que la gestion durable du lac Saint-Jean soit aussi corrigée en fonction des droits des locataires de terrain.

**Recommandation 6 :**

**Nous souhaitons que la Commission fasse des recommandations au gouvernement visant le respect des droits des locataires de terrain.**

**4. Conclusion**

La Municipalité de Chambord veut remercier la Commission pour son écoute et nous lui souhaitons une belle continuation dans ses travaux.